C.P. ou S.C.P.	A.R.-M.B.	Validité	Explication
109.00 C.P. de l'habillement et de la confection a) Entreprises de confection de couvre-chefs, de gants en tissu, de parapluies, de fleurs et plumes b) Toutes les autres entreprises (à l'exception des entreprises qui fabriquent des accessoires de mobilier de jardin). c) entreprises qui fabriquent des accessoires de mobilier de jardin	A.R. 26/12/2022 M.B. 03/02/2023 **(AR 27746)**	01/01/2023 Expiration 31/12/2024	1) *Notification* : au moins 3 jours à l'avance 2) *Suspension totale* : 22 semaines

C.P. ou S.C.P.	A.R.-M.B.	Validité	Explication
109.00 C.P. de l'habillement et de la confection a) Entreprises de confection de couvre-chefs, de gants en tissu, de parapluies, de fleurs et plumes b) Toutes les autres entreprises (à l'exception des entreprises qui fabriquent des accessoires de mobilier de jardin).	A.R. 30/11/2022 M.B. 09/12/2022 **(AR 27392)**	01/12/2022 Expiration 30/11/2024	1) *Notification* : au moins 3 jours à l'avance 2) *Suspension totale* : a) Entreprises de confection de couvre-chefs, de gants en tissu, de parapluies, de fleurs et plumes : 8 semaines b) Toutes les autres entreprises : 4 semaines, mais peut être portée à 8 semaines, une fois par année civile Pour plus de détails, voir l'arrêté royal. 3) *Régime de travail réduit* : 3 mois maximum ou moins d'une semaine sur deux.